



Procès-verbal de la seizième (16<sup>e</sup>) séance (régulière) du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) tenue le mardi 7 février 2017, à 19 h, à l'auditorium du Pavillon d'enseignement du Centre hospitalier affilié universitaire régional (CHAUR) situé au 3080, rue Louis-Pasteur à Trois-Rivières.

Procès-verbal adopté le 2017-03-14

Présences :	Absences :
M. Richard Desrochers (président)	D <sup>r</sup> Pierre Martin
M. Marc Descôteaux (vice-président)	M <sup>me</sup> Johanne Vincent
M. Martin Beaumont (secrétaire)	
M <sup>me</sup> Ginette Aubin-Caron	
M <sup>me</sup> Julie Beaulieu	
D <sup>r</sup> Christian Carrier	
M. Michel Dostie	
M. Marcel Dubois	
D <sup>re</sup> Marie-Josée Dupuis (par conférence téléphonique)	
M. Jacques Fraser	
M. Pierre Labonté (membre observateur)	
M. Michel Larrivée	
M <sup>me</sup> Elana MacDougall	
M <sup>me</sup> Marie-Josée Martel	
M <sup>me</sup> Chantal Plourde	
M. André Poirier	
M. Érik Samson	
M. Olivier Tardif	

#### Invités :

M. Louis Brunelle  
M<sup>me</sup> Christine Laliberté  
M<sup>me</sup> Gina Landry  
M<sup>me</sup> Louise Lavigueur  
M<sup>me</sup> Lucie Letendre

## POINTS STATUTAIRES

### CA-16-01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration et le quorum étant constaté, M. Richard Desrochers, président, déclare la séance ouverte à 19 h.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Ginette Aubin-Caron, appuyée par M. Marcel Dubois, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre tel que proposé, avec l'ajout d'un point à la section « Affaires diverses », soit « Bon coup – Centre de traitement et de réadaptation intensive à Drummondville »

- CA-16-01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- CA-16-02. Déclaration de conflit d'intérêts
- CA-16-03. Adoption du procès-verbal de la 14<sup>e</sup> séance (régulière) et de la 15<sup>e</sup> séance (spéciale)
- CA-16-04. Affaires découlant des séances du conseil d'administration
- CA-16-05. Rapport du président du conseil d'administration
- CA-16-06. Rapport du président-directeur général
- CA-16-07. Nominations, modifications de statuts et privilèges, et avis de démission de médecins, dentistes et pharmaciens
- CA-16-08. Nomination au bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services :
  - Commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services

- CA-16-09. Nomination de M<sup>me</sup> Sophie Martin, sage-femme
- CA-16-10. Nomination des membres et mandats confiés au comité de sélection du Programme de supplément au loyer
- CA-16-11. Délégation de signature pour les ententes entre le CIUSSS MCQ et les propriétaires bailleurs de logements – Programme de supplément au loyer (volet handicapé) dans le cadre de l’entente-cadre Canada-Québec sur l’habitation sociale
- CA-16-12. Avis de démission d’un membre du conseil d’administration
- CA-16-13. Avis de motion – Amendement au Règlement sur la régie interne du conseil d’administration
- CA-16-14. Rapport des présidents des comités du conseil d’administration
  - Comité de vérification (CV) 2016-12-14  
2017-01-19
  - Comité sur les ressources humaines (CRH) 2017-01-25
  - Comité de vigilance et de la qualité (CVQ) 2017-01-25
  - Comité de gouvernance et d’éthique (CGÉ) 2017-02-02
- CA-16-15. Période de questions du public
- CA-16-16. Adoption de la politique de gestion intégrée de la prévention et de la présence au travail
- CA-16-17. Adoption de la politique sur les vacances annuelles des cadres
- CA-16-18. Tableau de bord du conseil d’administration – Trimestre 3
- CA-16-19. Affaires diverses – Bon coup – Centre de traitement et de réadaptation intensive à Drummondville
- CA-16-20. Huis clos – Nomination d’un cadre supérieur
- CA-16-21. Levée de la séance

#### **CA-16-02. DÉCLARATION DE CONFLIT D’INTÉRÊTS**

Le président demande aux membres présents s’ils s’estiment être en conflit d’intérêts par rapport à l’un ou l’autre des points à l’ordre du jour. Aucune déclaration de conflit d’intérêts n’est émise.

### **RÉSOLUTIONS EN BLOC**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Julie Beaulieu, appuyée de M. Michel Larrivée, le conseil d’administration adopte à l’unanimité tous les sujets inscrits à la section « Résolutions en bloc ».

M. Desrochers profite du moment pour remercier M. Pierre Labonté, dont la démission est acceptée dans cette section, pour sa grande collaboration aux travaux du conseil d’administration et sa participation à titre de coprésident du comité philanthropique du CIUSSS MCQ. M. Labonté demeure cependant président du conseil d’administration de la Fondation du CLSC-CHSLD de l’Érable.

De plus, M. Desrochers félicite M<sup>me</sup> Lucie Lafrenière, présente dans l’assistance et nouvellement nommée commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services, ainsi que M<sup>me</sup> Sophie Martin, sage-femme, dont les nominations sont adoptées dans cette section.

#### **CA-16-03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 14<sup>E</sup> SÉANCE (RÉGULIÈRE) ET DE LA 15<sup>E</sup> SÉANCE (SPÉCIALE)**

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 décembre 2016.

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2016.

#### **CA-16-04. AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Document d'information présentant les suivis réalisés suite aux séances du conseil d'administration.

#### **CA-16-05. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rapport permettant de constater les actions réalisées par le président du conseil d'administration en lien avec l'un ou l'autre de ses champs de responsabilités (fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, ainsi que la gouvernance du CIUSSS MCQ), et ce, pour la période du 7 décembre 2016 au 7 février 2017.

#### **CA-16-06. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Rapport permettant de constater les actions réalisées par le président-directeur général en lien avec les axes stratégiques de l'établissement, et ce, pour la période du 7 décembre 2016 au 7 février 2017.

#### **CA-16-07. NOMINATIONS, MODIFICATIONS DE STATUTS ET PRIVILÈGES, ET AVIS DE DÉMISSION DE MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS**

La Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) attribue au conseil d'administration la responsabilité de nommer les médecins, dentistes et pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

En vertu de la LSSSS, un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans l'établissement doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins soixante (60) jours. Toutefois, la Loi permet au conseil d'administration d'autoriser un départ sans un tel préavis, dans certaines conditions. Enfin, il est exigé que le conseil d'administration informe le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de ces départs.

##### *Objectifs*

1. Donner suite aux recommandations formulées par le comité exécutif transitoire du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) lors de son assemblée du 24 janvier 2017 portant sur :
  - 8 demandes de nomination de médecins,
  - 21 demandes de modification de privilèges et statuts;
2. Prendre acte de 3 avis de démission de médecins.

##### **Résolution CA-2017-01**

##### **Nominations, modifications de statuts et privilèges, et avis de démission de médecins, dentistes et pharmaciens**

CONSIDÉRANT les articles 173, 237 et 246 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) [ci-après « LSSSS »] attribuant au conseil d'administration la responsabilité de nommer, sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens [ci-après « CMDP »] les médecins, dentistes et pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement, de leur attribuer un statut, de leur accorder des privilèges et de prévoir les obligations qui y sont rattachées;

CONSIDÉRANT les demandes de nomination étudiées par le comité d'examen des titres du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] le 13 décembre 2016 et recommandées par le CMDP le 24 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 238 de la LSSSS, l'Université de Montréal a été consultée sur les demandes de nomination des médecins désirant exercer leur profession au Centre hospitalier affilié universitaire régional [ci-après « CHAUR »] du CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 240 et 242.1 de la LSSSS, les demandes de nomination des médecins et dentistes recommandées sont conformes au plan d'effectifs médicaux de l'établissement et ont été approuvées par le ministère de la Santé et des Services sociaux [ci-après « MSSS »];

CONSIDÉRANT que les omnipraticiens dont la demande de nomination est recommandée ont obtenu au préalable un avis de conformité du Département régional de médecine générale [ci-après « DRMG »];

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 242 et 247 de LSSSS de même qu'à l'article 61 (al. 1) de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2) [ci-après « LMRSSS »], la résolution par laquelle le conseil d'administration nomme un médecin, un dentiste ou un pharmacien doit indiquer le statut, les privilèges accordés, le département ou le service clinique, de même que l'installation qui sera son lieu d'exercice principal et les autres installations dans lesquelles des privilèges lui sont accordés;

CONSIDÉRANT l'article 61 (al. 2) de la LMRSSS indiquant que la résolution par laquelle le conseil d'administration accepte la demande de nomination d'un médecin, d'un dentiste ou d'un pharmacien doit prévoir que dans l'éventualité où des problèmes urgents ou semi-urgents d'accès à des services sont constatés dans une autre installation que celles prévues à la nomination et sur demande d'une personne autorisée par la Loi, le professionnel concerné doit offrir un soutien temporaire dans l'installation indiquée, et ce, collectivement avec les autres membres de son service ou de son département;

CONSIDÉRANT les articles 242 (al. 1) et 243 de la LSSSS indiquant que le médecin ou le dentiste doit fournir une attestation écrite dans laquelle il reconnaît avoir pris connaissance de la résolution du conseil d'administration et s'engage à respecter les obligations rattachées à la jouissance des privilèges qui lui sont octroyés;

CONSIDÉRANT l'analyse par le conseil d'administration des recommandations formulées par le CMDP le 24 janvier 2017;

CONSIDÉRANT les articles 254 et 255 de la LSSSS prévoyant qu'un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans l'établissement doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins soixante (60) jours;

CONSIDÉRANT les articles 245 et 256 de la LSSSS précisant que le conseil d'administration doit, tous les trois (3) mois, aviser le MSSS des demandes de nomination ou de renouvellement de nomination qu'il a acceptées, ainsi que de toute décision d'un médecin ou d'un dentiste de cesser d'exercer sa profession;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**D'ACCEPTER les demandes de nomination des médecins et pharmaciens suivants et D'ACCORDER :**

1. À **D<sup>r</sup> Michel Rheault**, anesthésiologiste, le statut de membre actif dans le Département d'anesthésiologie avec privilèges en anesthésiologie à l'installation Hôpital du Centre-de-la-Mauricie dans le RLS Centre-de-la-Mauricie, conditionnellement à ce que, par écrit :
  - a) il atteste avoir pris connaissance de la présente résolution;

- b) il s'engage à respecter les obligations rattachées à la jouissance des privilèges qui lui sont octroyés, notamment celles prévues aux règlements du CMDP et du Département d'anesthésiologie;
  - c) il s'engage à respecter les politiques et les règlements des installations du CIUSSS MCQ dans lesquelles il va œuvrer;
  - d) il s'engage à respecter les exigences d'hospitalisation propres à sa spécialité et à répondre aux consultations à l'urgence en fonction des paramètres établis, le cas échéant.
2. À **D<sup>re</sup> Stéphanie Rivard**, anesthésiologiste, le statut de membre actif dans le Département d'anesthésiologie avec privilèges majeurs en anesthésiologie à l'installation du CHAUR dans le RLS Trois-Rivières, conditionnellement à l'obtention de son permis d'exercice, à la réussite de sa formation complémentaire en douleur chronique et à ce que, par écrit :
- a) elle atteste avoir pris connaissance de la présente résolution;
  - b) elle s'engage à respecter les obligations rattachées à la jouissance des privilèges qui lui sont octroyés, notamment celles prévues aux règlements du CMDP et du Département d'anesthésiologie;
  - c) elle s'engage à respecter les politiques et les règlements des installations du CIUSSS MCQ dans lesquelles elle va œuvrer;
  - d) elle s'engage à respecter les exigences d'hospitalisation propres à sa spécialité et à répondre aux consultations à l'urgence en fonction des paramètres établis, le cas échéant.
3. À **D<sup>re</sup> Émilie Vallée**, nucléiste, le statut de membre actif dans le Département d'imagerie médicale dans le Service de médecine nucléaire avec des privilèges majeurs en médecine nucléaire à l'installation de l'Hôpital Sainte-Croix de Drummondville dans le RLS Drummond et des privilèges majeurs en TEP Scan à l'installation du CHAUR dans le RLS Trois-Rivières, conditionnellement à l'obtention de son permis d'exercice et à ce que, par écrit :
- a) elle atteste avoir pris connaissance de la présente résolution;
  - b) elle s'engage à respecter les obligations rattachées à la jouissance des privilèges qui lui sont octroyés, notamment celles prévues aux règlements du CMDP et du Département de médecine spécialisée;
  - c) elle s'engage à respecter les politiques et les règlements des installations du CIUSSS MCQ dans lesquelles elle va œuvrer;
  - d) elle s'engage à respecter les exigences d'hospitalisation propres à sa spécialité et à répondre aux consultations à l'urgence en fonction des paramètres établis, le cas échéant.
4. À **D<sup>re</sup> Ann-Sophie Laroche**, pneumologue, le statut de membre actif dans le Département de médecine spécialisée – Service de pneumologie avec privilèges majeurs en pneumologie, échographie pleurale et échoendoscopie bronchique, laboratoire de physiologie respiratoire et bronchoscopie à l'installation du CHAUR dans le RLS Trois-Rivières, conditionnellement à l'obtention de son permis d'exercice, à la réussite de sa formation complémentaire en bronchoscopie d'intervention et à ce que, par écrit :
- a) elle atteste avoir pris connaissance de la présente résolution;
  - b) elle s'engage à respecter les obligations rattachées à la jouissance des privilèges qui lui sont octroyés, notamment celles prévues aux règlements du CMDP et du Département de médecine spécialisée;
  - c) elle s'engage à respecter les politiques et les règlements des installations du CIUSSS MCQ dans lesquelles elle va œuvrer;
  - d) elle s'engage à respecter les exigences d'hospitalisation propres à sa spécialité et à répondre aux consultations à l'urgence en fonction des paramètres établis, le cas échéant.

5. À **D<sup>r</sup> Jocelyn Trudel**, omnipraticien, le statut de membre actif dans le Département de médecine générale avec privilèges majeurs en médecine générale pour œuvrer en hébergement et soins à domicile aux installations Centre d'hébergement Laflèche et au Centre d'hébergement Saint-Maurice dans le RLS Centre-de-la-Mauricie, conditionnellement à ce que, par écrit :
  - a) il atteste avoir pris connaissance de la présente résolution;
  - b) il s'engage à respecter les obligations rattachées à la jouissance des privilèges qui lui sont octroyés, notamment celles prévues aux règlements du CMDP, du Département de médecine générale et du DRMG;
  - c) il s'engage à respecter les politiques et les règlements des installations du CIUSSS MCQ dans lesquelles il va œuvrer;
  - d) il s'engage à respecter les exigences d'inscription de clientèle applicables à sa situation, le cas échéant.
  
6. À **D<sup>r</sup> Sébastien Ian Nadeau**, omnipraticien, le statut de membre actif dans le Département de médecine générale avec privilèges majeurs en médecine d'urgence pour œuvrer à l'installation Avellin-Dalcourt et des privilèges majeurs en médecine générale dans le Département de médecine générale pour œuvrer en CHSLD dans le RLS Maskinongé, conditionnellement à ce que, par écrit :
  - a) il atteste avoir pris connaissance de la présente résolution;
  - b) il s'engage à respecter les obligations rattachées à la jouissance des privilèges qui lui sont octroyés, notamment celles prévues aux règlements du CMDP, du Département de médecine générale et du DRMG;
  - c) il s'engage à respecter les politiques et les règlements des installations du CIUSSS MCQ dans lesquelles il va œuvrer;
  - d) il s'engage à respecter les exigences d'inscription de clientèle applicables à sa situation, le cas échéant.
  
7. À **D<sup>r</sup> Michael Samman**, omnipraticien, le statut de membre actif avec privilèges majeurs en médecine d'urgence dans le Département de médecine d'urgence pour œuvrer à l'installation Avellin-Dalcourt et des privilèges majeurs en médecine générale dans le Département de médecine générale pour faire de la prise en charge et suivi de patients à l'installation Saint-Paulin dans le RLS Maskinongé, conditionnellement à ce que, par écrit :
  - a) il atteste avoir pris connaissance de la présente résolution;
  - b) il s'engage à respecter les obligations rattachées à la jouissance des privilèges qui lui sont octroyés, notamment celles prévues aux règlements du CMDP, du Département de médecine générale et du DRMG;
  - c) il s'engage à respecter les politiques et les règlements des installations du CIUSSS MCQ dans lesquelles il va œuvrer;
  - d) il s'engage à respecter les exigences d'inscription de clientèle applicables à sa situation, le cas échéant.
  
8. À **D<sup>re</sup> Marie-Pier Forgues**, omnipraticienne, le statut de membre actif le Département de médecine générale avec des privilèges en médecine générale restreints à l'hospitalisation à l'installation Hôtel-Dieu d'Arthabaska dans le RLS Arthabaska-et-de-l'Érable, conditionnellement à ce que, par écrit :
  - a) elle atteste avoir pris connaissance de la présente résolution;
  - b) elle s'engage à respecter les obligations rattachées à la jouissance des privilèges qui lui sont octroyés, notamment celles prévues aux règlements du CMDP, du Département de médecine générale et du DRMG;

- c) elle s'engage à respecter les politiques et les règlements des installations du CIUSSS MCQ dans lesquelles elle va œuvrer;
- d) elle s'engage à respecter les exigences d'inscription de clientèle applicables à sa situation, le cas échéant.

**De donner suite à ces demandes de modifications de PRIVILÈGES de la manière suivante :**

- 9. **D'AJOUTER à D<sup>re</sup> Julie Harvey**, radio-oncologue, des privilèges en radio-oncologie, restreints à la consultation, dans le Département de radio-oncologie à l'installation Hôtel-Dieu d'Arthabaska dans le RLS Arthabaska-et-de-l'Érable.
- 10. **D'AJOUTER à D<sup>re</sup> Marie-Éve Sicard**, radio-oncologue, des privilèges en radio-oncologie, restreints à la consultation, dans le Département de radio-oncologie à l'installation Hôtel-Dieu d'Arthabaska dans le RLS Arthabaska-et-de-l'Érable.
- 11. **D'AJOUTER à D<sup>r</sup> Alain Guimont**, chirurgien maxillo-facial, des privilèges en chirurgie buccale et maxillo-faciale dans le Département de chirurgie pour l'installation de l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie dans le RLS Centre-de-la-Mauricie.
- 12. **D'AJOUTER à D<sup>re</sup> Chantal Contant**, chirurgienne générale, des privilèges en chirurgie générale dans le Département de chirurgie pour l'installation Avellin-Dalcourt dans le RLS Maskinongé.
- 13. **D'AJOUTER à D<sup>r</sup> Yannick Dumont**, chirurgien général, des privilèges en chirurgie générale dans le Département de chirurgie pour l'installation Avellin-Dalcourt dans le RLS Maskinongé.
- 14. **D'AJOUTER à D<sup>re</sup> Marie-Pier Payette**, rhumatologue, des privilèges en capillaroscopie dans le Département de médecine spécialisée à l'installation du CHAUR dans le RLS Trois-Rivières
- 15. **D'AJOUTER à D<sup>re</sup> Brigitte Chaput**, omnipraticienne, des privilèges au service d'hébergement, secteur Arthabaska, et à l'URFI et l'URTF aux installations du Chêne et du Roseau dans le Département de médecine générale dans le RLS Arthabaska-et-de-l'Érable.
- 16. **D'AJOUTER à D<sup>re</sup> Michelle Garant**, omnipraticienne, des privilèges à l'URFI, à l'UTRF et en soins gériatriques dans le Département de médecine générale pour les installations du Centre d'hébergement Frederick-George-Heriot, l'UCDG, l'UTRF et au SAG dans le RLS Drummond.
- 17. **D'AJOUTER à D<sup>re</sup> Esmeralda Elias Lopez**, omnipraticienne, des privilèges au maintien à domicile gériatrique et soins palliatifs du CLSC, secteur Érable, dans le Département de médecine générale dans le RLS Arthabaska-et-de-l'Érable.
- 18. **D'AJOUTER à D<sup>re</sup> Marie-Christine Fréchette**, omnipraticienne, des privilèges au maintien à domicile gériatrique et soins palliatifs du CLSC, secteur Érable, dans le Département de médecine générale dans le RLS Arthabaska-et-de-l'Érable.
- 19. **D'AJOUTER à D<sup>re</sup> Marie-Isabelle Lemieux**, omnipraticienne, des privilèges au service d'hébergement, secteur Arthabaska, à l'installation des Étoiles d'Or dans le Département de médecine générale dans le RLS Arthabaska-et-de-l'Érable.
- 20. **D'AJOUTER à D<sup>re</sup> Audrey Ouellette**, omnipraticienne, des privilèges au service d'hébergement, secteur Arthabaska, à l'installation des Étoiles d'Or dans le Département de médecine générale dans le RLS Arthabaska-et-de-l'Érable.
- 21. **De RETIRER à D<sup>re</sup> Audrey Ouellette**, omnipraticienne, ses privilèges à l'urgence à l'installation Hôtel-Dieu d'Arthabaska dans le Département de médecine d'urgence dans le RLS Arthabaska-et-de-l'Érable.

22. **De RETIRER à D<sup>r</sup> Christian Clavel**, omnipraticien, ses privilèges en médecine d'urgence dans le Département de médecine d'urgence et en CHSLD dans le Département de médecine générale dans le RLS Trois-Rivières.
23. **De RETIRER à D<sup>r</sup> Jean-François Turmel**, omnipraticien, ses privilèges en urgence dans le Département de médecine d'urgence à l'installation de l'Hôpital du Haut-Saint-Maurice dans le RLS Haut-Saint-Maurice.
24. **De RETIRER à D<sup>r</sup> Louis Auger**, omnipraticien, ses privilèges en hospitalisation dans le Département de médecine générale à l'installation Hôtel-Dieu d'Arthabaska dans le RLS Arthabaska-et-de-l'Érable, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.
25. **De RETIRER à D<sup>re</sup> Nathalie Hould**, omnipraticienne, ses privilèges en médecine d'urgence dans le Département de médecine d'urgence à l'installation Hôtel-Dieu d'Arthabaska dans le RLS Arthabaska-et-de-l'Érable.
26. **De RETIRER à D<sup>r</sup> Sylvain Labbé**, omnipraticien, ses privilèges à la Clinique des réfugiés dans le Département de médecine générale à l'installation Suzor-Côté dans le RLS Arthabaska-et-de-l'Érable.
27. **De RETIRER à D<sup>r</sup> Dominic Malenfant**, omnipraticien, ses privilèges à la Clinique des réfugiés dans le Département de médecine générale à l'installation Suzor-Côté dans le RLS Arthabaska-et-de-l'Érable.
28. **D'AJOUTER à M<sup>me</sup> Émilie Tremblay-Lemieux**, pharmacienne, des privilèges d'exercice dans le Département de pharmacie pour œuvrer dans toutes les installations du CIUSSS MCQ.
29. **D'AJOUTER à M. Pierre Lemieux**, pharmacien, des privilèges d'exercice dans le Département de pharmacie pour œuvrer dans toutes les installations du CIUSSS MCQ.

**DE PRENDRE ACTE des avis de démission, D'INFORMER le MSSS et de REMERCIER pour les services rendus au sein de l'établissement, les médecins suivants :**

30. **D<sup>re</sup> Julie Boudreau**, omnipraticienne, membre actif du CMDP, RLS Centre-de-la-Mauricie, ayant donné avis le 12 janvier 2017 de sa démission, effective le 27 janvier 2017.
31. **D<sup>re</sup> Mélina Boutin**, interniste, membre actif du CMDP, RLS Arthabaska-et-de-l'Érable, ayant donné avis le 11 décembre 2016 de sa démission, effective le 27 février 2017.
32. **D<sup>r</sup> Daniel Biron**, omnipraticien, membre actif du CMDP, RLS Drummond, ayant donné avis le 2 décembre 2016 de sa démission, effective le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**CA-16-o8. NOMINATION AU BUREAU DE LA COMMISSAIRE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES :**

- **COMMISSAIRE ADJOINTE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES**

Pour faire suite au départ de M<sup>me</sup> Danielle Vachon, un appel de candidatures a été lancé pour le poste de commissaire adjoint(e) aux plaintes et à la qualité des services. La candidature de M<sup>me</sup> Lafrenière a été retenue au terme du processus de sélection qui s'est déroulé le 21 décembre 2016.

**Résolution CA-2017-02**

**Nomination au bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services :  
Commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services**

CONSIDÉRANT l'article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;



CONSIDÉRANT qu'au terme d'un processus d'affichage et de sélection, le comité de sélection composé du président-directeur général, de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services, et du directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques recommande la candidature de M<sup>me</sup> Lucie Lafrenière;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par M<sup>me</sup> Lucie Lafrenière;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M<sup>me</sup> Lucie Lafrenière à titre de commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services. Cette nomination prend effet le 7 février 2017;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de M<sup>me</sup> Lucie Lafrenière, en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### **CA-16-09. NOMINATION DE M<sup>ME</sup> SOPHIE MARTIN, SAGE-FEMME**

Selon l'article 225.3 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), le conseil des sages-femmes est responsable envers le conseil d'administration de faire des recommandations sur les qualifications et la compétence d'une sage-femme qui adresse une demande au conseil d'administration en vue de conclure un contrat de services avec l'établissement.

La Maison de naissance de la Rivière est présentement en période de recrutement pour combler les besoins de remplacement au sein de l'équipe des sages-femmes. Afin d'éviter des bris de services, le Conseil des sages-femmes de l'établissement a procédé à la sélection d'une sage-femme et recommande la conclusion d'un contrat de services avec M<sup>me</sup> Sophie Martin.

#### **Résolution CA-2017-03**

##### **Nomination de M<sup>me</sup> Sophie Martin, sage-femme**

CONSIDÉRANT l'article 225.3 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, C. S-4.2) [ci-après « LSSSS »] attribuant au conseil des sages-femmes la responsabilité envers le conseil d'administration de faire des recommandations sur les qualifications et la compétence d'une sage-femme qui adresse une demande en vue de conclure un contrat de services avec l'établissement;

CONSIDÉRANT les articles 259.2 à 259.4 de la LSSSS prévoyant le processus de nomination des sages-femmes qui désirent exercer leur profession au sein d'un établissement;

CONSIDÉRANT les besoins de remplacement au sein de l'équipe des sages-femmes de la Maison de naissance de la Rivière afin d'éviter des bris de services;

CONSIDÉRANT la résolution CSF-16-07 par laquelle le Conseil des sages-femmes du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec a recommandé la nomination de M<sup>me</sup> Sophie Martin, sage-femme;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M<sup>me</sup> Sophie Martin, sage-femme, de travailler à la Maison de naissance de la Rivière;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser la conclusion d'un contrat de services avec M<sup>me</sup> Sophie Martin, sage-femme.

**CA-16-10. NOMINATION DES MEMBRES ET MANDATS CONFIEÉS AU COMITÉ DE SÉLECTION DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER**

Le Programme de supplément au loyer (PSL) sur le marché locatif privé permet à des personnes à faible revenu, ayant une déficience motrice permanente et éprouvant des difficultés significatives d'accès et de circulation à l'égard d'un logement non adapté, d'habiter des logements adéquats.

L'ancien établissement CRDP InterVal, dorénavant intégré au CIUSSS MCQ, est l'organisme mandataire de la SHQ depuis 1981 et gère 87 unités PSL dans le marché locatif privé couvrant le territoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Le conseil d'administration autorise annuellement la nomination des membres du comité de sélection, généralement constitué d'un chef des services spécifiques et spécialisés en déficience motrice adulte, du spécialiste en procédés administratifs responsable du PSL ainsi que d'un ergothérapeute.

**Résolution CA-2017-04**

**Nomination des membres et aux mandats confiés au comité de sélection du Programme de supplément au loyer**

CONSIDÉRANT la section IX du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique (RLRQ, c. S-8, r. 1) de la Loi de la Société d'habitation du Québec [ci-après « SHQ »] relative à la mise en place d'un comité de sélection, dont l'article 54 prévoyant sa composition;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au mandataire, en l'occurrence aux membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »], de nommer les membres du comité de sélection pour une période d'un (1) an;

CONSIDÉRANT le plan d'action au rapport de vérification émis par la SHQ au 31 mars 2011 qui précise que le conseil d'administration doit adopter annuellement une résolution autorisant le comité de sélection à mettre à jour la liste d'admissibilité en conformité avec les règlements émis à la SHQ et à procéder à la location des logements suivant la liste d'admissibilité;

CONSIDÉRANT que la résolution adoptée à cet effet par les membres du conseil d'administration du CIUSSS MCQ est échue depuis le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT la composition du comité de sélection proposée par la directrice générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation, et analysée par le conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M<sup>me</sup> Ninette Lavoie, chef des services spécifiques et spécialisés adulte en déficience motrice, M. Dany Toupin, spécialiste en procédés administratifs responsable du Programme de supplément au loyer ainsi que M<sup>me</sup> Paule Hamelin, ergothérapeute, ou une remplaçante selon les besoins, membres du comité de sélection du Programme de supplément au loyer, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;
2. d'autoriser le comité de sélection du Programme de supplément au loyer à effectuer la sélection des locataires, à mettre à jour la liste d'admissibilité et à attribuer les logements suivant la liste d'admissibilité, en conformité avec les règlements émis par la SHQ, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

**CA-16-11. DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LES ENTENTES ENTRE LE CIUSSS MCQ ET LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS DE LOGEMENTS – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (VOLET HANDICAPÉ) DANS LE CADRE DE L'ENTENTE-CADRE CANADA-QUÉBEC SUR L'HABITATION SOCIALE**

Comme mentionné précédemment, le Programme de supplément au loyer (PSL) sur le marché locatif privé permet à des personnes à faible revenu, ayant une déficience motrice permanente et éprouvant des difficultés significatives d'accès et de circulation à l'égard d'un logement non adapté, d'habiter des logements adéquats.

L'ancien établissement CRDP InterVal, dorénavant intégré au CIUSSS MCQ, est l'organisme mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le suivi des ententes entre « L'ORGANISME », en l'occurrence le CIUSSS MCQ et « LE PROPRIÉTAIRE », soit les propriétaires bailleurs de logements, doit être rigoureux et un suivi doit être assuré auprès de la SHQ.

**Résolution CA-2017-05**

**Délégation de signature pour les ententes entre le CIUSSS MCQ et les propriétaires bailleurs de logements – Programme de supplément au loyer (volet handicapé) dans le cadre de l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale**

CONSIDÉRANT l'article 169 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) précisant qu'il appartient au conseil d'administration de déterminer qui, autre que le président du conseil d'administration ou le président-directeur général, est autorisé à signer un acte ou un document écrit engageant l'établissement;

CONSIDÉRANT l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale signée le 13 mai 1986 qui permet de confier au Québec la responsabilité de la mise en œuvre et de l'administration de tout programme d'habitation sociale convenu;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec [ci-après « SHQ »], au nom de la Société canadienne d'hypothèques et de logement [ci-après « SCHL »] et du gouvernement du Québec, peut verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu ou payé pour un logement désigné et la capacité de payer du ménage dans le besoin occupant ce logement;

CONSIDÉRANT que la SHQ, au nom de la SCHL, a conclu une entente le 9 septembre 2008 afin de confier la responsabilité des suivis du Programme de supplément au loyer pour la Mauricie et le Centre-du-Québec à la Corporation du Centre de réadaptation InterVal, maintenant appelé le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »];

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- de déléguer à M<sup>me</sup> Lyne Girard, directrice générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation, et directrice du programme déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique, l'autorisation de signer les ententes entre « L'ORGANISME », en l'occurrence le CIUSSS MCQ, et « LE PROPRIÉTAIRE », soit les propriétaires bailleurs de logements.

**CA-16-12. AVIS DE DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 16 janvier dernier, M. Pierre Labonté a adressé au président du conseil d'administration une correspondance dans laquelle il annonce sa démission.

Conformément à l'article 8.3 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration, il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

## **Résolution CA-2017-06**

### **Démission d'un membre du conseil d'administration**

CONSIDÉRANT l'article 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) et l'article 8.3 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] prévoyant que la démission d'un administrateur devient effective à compter de son acceptation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'avis de démission transmis au président du conseil d'administration par M. Pierre Labonté, membre observateur désigné par les fondations associées du CIUSSS MCQ;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'accepter la démission de M. Pierre Labonté;
2. de demander au comité philanthropique des fondations associées du CIUSSS MCQ de nommer un nouveau représentant;
3. de remercier M. Labonté pour sa contribution aux travaux du conseil d'administration.

### **CA-16-13. AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration prévoit que toute modification à un règlement adopté par le conseil doit être précédée d'un avis d'au moins trente (30) jours et qu'une copie du règlement concerné doit être expédiée aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la séance qui doit le considérer.

La modification du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration sera travaillée en collaboration avec les affaires juridiques.

## **COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **CA-16-14. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les présidents des comités résument les principaux sujets discutés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance du conseil d'administration :

- Comité de vérification (CV) | 2016-12-014 | M. Marcel Dubois
  - Plan de conservation de l'équipement et du mobilier volet médical (PCEM-M) et plan de conservation de l'équipement et du mobilier volet non médical (PCEM-NM)
  - Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) 2016-2019 volet maintien des actifs
  - Projets 2016-2017 de rénovation fonctionnelle mineure en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
- Comité de vérification (CV) | 2017-01-19 | M. Marcel Dubois
  - Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE) – Contrats de services conclus de plus de 25 000 \$
  - Mandat d'audit externe 2016-2017
  - Gestion intégrée des risques – Registre d'identification des risques organisationnels
  - Processus budgétaire 2017-2018
  - Rapport périodique 2016-2017 à la période 9 et mesures d'optimisation

- Comité sur les ressources humaines (CRH) | 2017-01-25 | M<sup>me</sup> Elana MacDougall
  - Lecture de l'environnement RH
  - Politique sur les vacances annuelles des cadres
  - Politique de gestion intégrée de la prévention et de la présence au travail
  - Négociations locales
  - Tableau de bord RH
- Comité de vigilance et de la qualité (CVQ) | 2017-01-25 | M. André Poirier, vice-président
  - Rencontre avec la Direction du programme santé mentale adulte et dépendance (DPSMAD)
  - Présentation sur le déroulement des enquêtes en protection de la jeunesse de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
  - Dossiers de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services et du médecin examinateur, et conclusions du Protecteur du citoyen
  - Suivi de l'avancement des travaux en préparation à la visite d'agrément
  - Suivi du comité de gestion des risques
- Comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ) | 2017-02-02 | M. Michel Larrivée
  - Plan de formation continue pour les membres
  - Planification stratégique du MSSS et document intitulé « Vrai Nord » envoyés avec le document de préparation de chaque séance du CA
  - Observateur présent à la séance du 14 mars prochain
  - Démarche en cours pour observer une séance du CA d'un autre établissement du réseau
  - Planification de la session intensive du mois de septembre 2017
  - Préparation des membres à la visite d'agrément

Suite à la présentation des présidents des comités du conseil d'administration, les administrateurs sont invités à faire part de leurs questions, leurs remarques ou leurs préoccupations :

- Dans le cadre de la gestion intégrée des risques, il a été mentionné que lorsque le risque est plus haut que 15, il doit être présenté au conseil d'administration; à quoi ce chiffre réfère-t-il au juste? M<sup>me</sup> Louise Lavigneur, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, explique qu'il existe une grille de pondération afin d'évaluer un risque en fonction de sa fréquence et de sa gravité. Ainsi, lorsque ce chiffre est plus élevé que 15 pour un risque quelconque, ce dernier sera présenté au CA.
- Qui a été identifié pour aller observer une séance du CA d'un autre établissement et quel en est le but? M. Larrivée mentionne que le président du CA, M. Richard Desrochers, le président-directeur général, M. Martin Beaumont, ainsi qu'un membre du CGÉ, en l'occurrence lui-même en sa qualité de président du comité, feront partie de la délégation qui assistera à une séance d'un autre CA, et ce, dans un processus d'amélioration de la gouvernance. En complément d'information, M. Desrochers renchérit sur la présence de M. Michel Clair, collaborateur régulier du Collège des administrateurs de sociétés, à la prochaine séance de notre CA afin de nous offrir un retour sur nos zones d'amélioration potentielles.

## PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

### CA-16-15. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Richard Desrochers précise sommairement les règles applicables à la période de questions, et ce, telles que décrites au Règlement sur la régie interne du conseil d'administration et diffusées sur le site Internet de l'établissement.

Seul le discours prononcé séance tenante fait foi du texte original.

1	Intervenante – Organisme	M <sup>me</sup> Isabelle Brunelle et M <sup>me</sup> France Marquis – Administratrice et coprésidente à la Table régionale des organismes communautaires (TROC) Centre-du-Québec/Mauricie
	Question ou préoccupation	Est-ce que le CIUSSS MCQ peut reconnaître officiellement, dans une résolution adoptée ce soir, le sous-financement des organismes communautaires (OC) de la région afin de solliciter le gouvernement à augmenter le financement à la mission de ces derniers?
	Réaction du CIUSSS MCQ	<p>M. Desrochers reconnaît la grande importance des OC et leur indispensable partenariat avec l'établissement. Pour ce qui est de l'adoption d'une telle résolution, ce ne peut être fait ce soir puisque nous ne pouvons pas ajouter de sujets à l'ordre du jour. Par contre, la demande sera analysée via le comité de gouvernance et d'éthique afin d'évaluer la pertinence d'adresser une telle résolution au MSSS. La TROC sera informée des suites.</p> <p>M. Martin Beaumont partage les commentaires du président en lien avec la volonté du CIUSSS MCQ à travailler avec les partenaires de la communauté. Il signifie que lors des deux dernières rencontres du Comité de gestion du réseau, la ministre Lucie Charlebois a mentionné vouloir supporter les OC, et des pourparlers ont actuellement cours avec le mouvement national afin de faire accroître le soutien financier. Grâce à l'ancienne agence de la santé et des services sociaux de notre région, nous sommes en avance en ce qui a trait à la reddition de comptes des OC et beaucoup d'actions sont posées afin d'amener les autres établissements à une telle efficacité, et ainsi démontrer la puissance du réseau communautaire. Quant à l'écart de financement, nous devons poursuivre nos efforts afin de le diminuer. La région de la Mauricie et du Centre-du-Québec est celle qui a investi le plus dans son programme de soutien aux organismes communautaires et nous nous sommes engagés à travailler dans la même culture que préalablement.</p>
2	Intervenante – Organisme	M <sup>me</sup> Sylvie Godin – Répondante politique du syndicat APTS de la région
	Question ou préoccupation	En lien avec le Plan d'action en santé mentale 2015-2020 du MSSS, le CIUSSS MCQ doit présenter un plan d'action local afin d'améliorer les conditions de travail et le maintien de la santé psychologique de ses travailleurs. Ainsi, l'APTS désire savoir quel sera le délai de production du plan et si elle sera invitée à y collaborer avec le personnel qu'elle représente.
	Réaction du CIUSSS MCQ	M. Beaumont rappelle l'adoption précédemment de plusieurs politiques en ce qui concerne la santé et le mieux-être des travailleurs, dont une autre ce soir. Le plan d'action régional a déjà été acheminé au MSSS et nous sommes présentement en plein déploiement. Dans un but ultime de changement de paradigme, toutes les accréditations syndicales seront partie prenante de sa mise en œuvre. D'ailleurs, un comité unifié de santé et sécurité au travail a déjà été mis en place.

3	Intervenante – Organisme	M <sup>me</sup> Andrée Guillemette – Présidente du SIIAACQ-CSQ
	Question ou préoccupation	Suite au courriel reçu en janvier dernier concernant la modification du Règlement sur la régie interne et le fonctionnement de la période de questions pour les instances syndicales en acheminant d’abord nos questions aux structures internes des relations de travail, est-ce que cela permettra un suivi plus rapide dans les différents dossiers auxquels nous sommes confrontés?
	Réaction du CIUSSS MCQ	M. Beaumont affirme qu’actuellement, il est plus difficile de répondre à 48 différentes accréditations syndicales en temps opportun, mais que les liens seront améliorés lorsqu’il en restera seulement 4 après la période de maraudage. D’ici là, la consigne donnée à l’équipe est de faire le maximum afin d’améliorer le temps réponse et le service à la clientèle.

## DOSSIERS SOUMIS POUR DÉCISION OU POUR INFORMATION

### CA-16-16. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DE LA PRÉVENTION ET DE LA PRÉSENCE AU TRAVAIL

Sur proposition de M. Marc Descôteaux, appuyée par M<sup>me</sup> Chantal Plourde, le sujet cité en titre est soumis à l’étude aux fins d’adoption par le conseil d’administration.

Dans notre plan d’action en assurance salaire, un des éléments importants est l’adoption du projet de politique de gestion intégrée de la prévention et de la présence au travail. Par l’adoption de cette politique, nous souhaitons miser sur le leadership collectif de tous les gestionnaires pour mieux gérer la présence au travail et pour prévenir l’absentéisme. De plus, nous souhaitons que chaque employé puisse se sentir interpellé et qu’il prenne lui-même les moyens pour assurer sa présence au travail et prévenir les accidents du travail.

La gestion de la présence au travail est une responsabilité collective et nous devons miser sur l’apport de chacun pour améliorer notre situation. Le présent projet de politique a été élaboré en collaboration avec des établissements de la province et sera éventuellement présenté comme une politique-cadre, au même titre que la politique sur la promotion de la civilité et la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail.

Le présent projet de politique a fait l’objet de discussion lors de la rencontre du comité sur les ressources humaines et ce dernier en recommande l’adoption par le conseil d’administration.

Suite à la présentation de M. Louis Brunelle, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, les membres du conseil d’administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Au niveau de la prise en charge des individus afin d’assurer eux-mêmes leur sécurité et leur présence au travail, de quelle façon la direction prévoit-elle être partie prenante du projet? M. Brunelle explique que la politique vise d’une façon générale à déterminer les rôles et responsabilités de chacun, mais qu’il existe aussi des responsabilités conjointes. Les engagements de l’établissement sont de favoriser l’implication de tous les intervenants, notamment les syndicats et les travailleurs, à travers différents mécanismes que nous mettrons en place, tel le comité de santé et de sécurité au travail.
- Concernant la disponibilité des services de l’établissement pour les employés absents afin que ceux-ci bénéficient desdits services rapidement pour favoriser leur retour au travail, y aura-t-il un plan de

communication mis en place afin de bien expliquer ce principe directeur à la population et aux employés, et ainsi éviter une mauvaise interprétation? M. Beaumont raconte que lors de la conception de ce projet de politique, une discussion éthique a eu lieu au sujet de ce principe directeur. Sur le fondement que nous avons besoin d'un capital humain en santé pour être en mesure de générer des services de santé de qualité et sécuritaires, la direction ainsi que le conseil d'administration devront supporter cette orientation advenant l'adoption de cette politique ce soir.

- Est-ce que cette orientation existait dans la région auparavant? Fort possiblement, car chacun des bureaux de santé avait des pratiques différentes. Nous avons plutôt décidé de l'inclure à la politique afin d'en assurer la transparence et la vigilance.
- Avez-vous discuté de ce principe directeur avec d'autres établissements préalablement? Non, il s'agit d'une initiative régionale.
- À l'égard des principes directeurs, existe-t-il des leviers à l'effet de favoriser l'autonomie des travailleurs? Oui, ils sont inclus dans le document et qui plus est, dans le cadre d'Entreprise en santé, deux volets sont en lien avec cette notion : les pratiques de gestion et la conciliation vie familiale-travail.

### **Résolution CA-2017-07**

#### **Adoption de la Politique de gestion intégrée de la prévention et de la présence au travail**

CONSIDÉRANT l'article 172, 7<sup>o</sup> de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui prévoit que le conseil d'administration doit s'assurer de la participation, de la valorisation, du maintien des compétences et du développement des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la Procédure de rédaction et de gestion des documents d'encadrement clinico-administratifs de l'établissement (PRO-10-001) qui stipule que le conseil d'administration doit adopter, notamment, les politiques organisationnelles;

CONSIDÉRANT l'importance de déployer et de renforcer des pratiques de gestion visant la gestion de la présence au travail;

CONSIDÉRANT l'importance de responsabiliser tous les niveaux hiérarchiques à la gestion des risques et des déterminants ainsi qu'à la présence au travail;

CONSIDÉRANT l'importance de déterminer les conditions favorisant un climat de travail et une organisation du travail propices à la présence au travail;

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître et de soutenir l'engagement des personnes à développer et à maintenir des habitudes d'assiduité et de ponctualité;

CONSIDÉRANT l'importance d'identifier et de gérer les risques et les déterminants ayant une incidence, tant au niveau de la santé qu'au niveau de la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT l'importance de la volonté d'assurer une gestion transparente, équitable et rigoureuse des régimes d'indemnisation;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter le projet de politique de gestion intégrée de la prévention et de la présence au travail.

#### **CA-16-17. ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LES VACANCES ANNUELLES DES CADRES**

Sur proposition de M. Olivier Tardif, appuyée par M. Michel Larrivée, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Des orientations ont été prises au printemps 2015 par le MSSS en lien avec les vacances annuelles des cadres. Ainsi, la directive du MSSS spécifiait que les politiques de gestion devaient autoriser l'octroi d'au



plus six (6) semaines de vacances par année aux cadres, et qu'un maximum de six (6) semaines pouvaient être cumulées. Il est important de préciser que ce quantum de vacances devait inclure ce qui était auparavant identifié dans certains anciens établissements comme des semaines compensatoires ou de ressourcement.

À cet égard et afin de se conformer aux orientations du MSSS, le comité de direction du CIUSSS MCQ a adopté, le 22 mars 2016, un avis de gestion qui spécifiait qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, l'accumulation des vacances qui allait être inscrite au dossier d'un gestionnaire devait respecter cette orientation, soit six (6) semaines de vacances et qu'aucun autre paramètre associé à des congés compensatoires ou autres ne serait consenti.

Suite à la présentation de M. Louis Brunelle, les membres du conseil d'administration sont invités à adresser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Cette politique diffère-t-elle de ce qui existait dans les anciens établissements avant la fusion? Elle est semblable à la plupart des politiques qui existaient avant, à quelques différences près.
- Suite à l'harmonisation de la politique, certains cadres s'en trouvent-ils pénalisés? Certains cadres perdent des avantages, d'autres en gagnent, mais considérant le caractère ministériel des orientations, il n'existe pas d'enjeux particuliers.
- Existe-t-il une politique de remplacement lors des périodes de vacances? On ne les retrouve pas dans la politique en tant que telle, mais des modalités de pairage ont été convenues et se retrouvent dans un avis de gestion acheminé aux gestionnaires.
- Que veut dire M. Michel Fontaine dans sa lettre lorsqu'il invite à la prudence avec la révision à venir du Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux? Il fait référence aux autres politiques de gestion que nous aurons éventuellement à adopter. À ce sujet, nous attendons la révision du Règlement pour ne pas avoir à faire l'exercice deux fois.

### **Résolution CA-2017-08**

#### **Adoption de la Politique sur les vacances annuelles des cadres**

CONSIDÉRANT que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec s'est conformé aux directives du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'égard des vacances annuelles des cadres;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit, en vertu du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, adopter la politique sur les vacances annuelles des cadres;

CONSIDÉRANT la Procédure de rédaction et de gestion des documents d'encadrement clinico-administratifs de l'établissement (PRO-10-001) qui stipule que le conseil d'administration doit adopter, notamment, les politiques organisationnelles;

CONSIDÉRANT que les cadres et leurs associations ont déjà été informés des nouvelles règles qui s'appliquent concernant les vacances annuelles des cadres par l'entremise d'un avis de gestion envoyé le 22 mars 2016;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par les membres du comité sur les ressources humaines du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité sur les ressources humaines du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter le projet de politique sur les vacances annuelles des cadres.

### CA-16-18. TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – TRIMESTRE 3

Les résultats des indicateurs du tableau de bord du conseil d'administration sont présentés sous la forme d'une analyse, suivie d'une période de questions permettant aux directeurs responsables des opérations de répondre aux questions des membres du conseil visant à améliorer la performance de l'organisation et, par conséquent, à créer de la valeur.

Comme prévu au calendrier de production, la mise à jour trimestrielle du tableau de bord du conseil d'administration a été réalisée. En comparant au trimestre antérieur, une analyse évolutive est possible. À cet égard, les différentes directions ont procédé à l'analyse de la variation des indicateurs afin de répondre aux préoccupations des administrateurs.

Suite à la présentation de M<sup>me</sup> Louise Lavigueur, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, les membres du conseil d'administration sont invités à faire part de leurs questions, leurs remarques ou leurs préoccupations :

- Concernant la rétention des nouveaux employés (tableau 20), quelles sont les raisons qui pourraient expliquer que 15,5 % du personnel nouvellement embauché ait quitté? M. Louis Brunelle intervient pour rappeler la précarité d'emploi et la non-disponibilité de la main-d'œuvre pour certaines catégories d'emploi (ex. : préposés aux bénéficiaires). Cependant, un plan d'action structurant est mis de l'avant, ce qui devrait aider à rehausser les statistiques.
- Comment justifier le pourcentage des visites à l'urgence avec un niveau de priorité 4 ou 5 (tableau 9) et celui des GMF qui atteignent la cible minimale du taux d'assiduité selon le Programme GMF (tableau 10) qui ne semblent pas bouger? M<sup>me</sup> Lavigueur interprète l'inertie par la proportion de visites de niveau 4 et 5 qui est plus élevée dans les petits milieux, ce qui a une incidence directe sur le résultat global. À long terme, l'accès aux services médicaux de première ligne devrait faire bouger ces chiffres.
- Retrouve-t-on des éléments spécifiques sous-jacents qui motivent le taux de signalements en Protection de la jeunesse (tableau 4) qui a presque doublé? M<sup>me</sup> Gina Landry, directrice de la protection de la jeunesse – directrice provinciale, affirme que lorsqu'il y a un nombre important de fermetures de dossiers d'intervention, ce qui est le cas comparativement aux périodes antérieures, le risque d'une hausse de signalements est bien présent. De plus dans ce cas-ci, les données incluent la période des fêtes où souvent, la famille élargie revoit l'enfant et effectue à nouveau un signalement.
- Compte tenu du contexte de transformation et la baisse des résultats de l'ensemble des indicateurs qui touchent les ressources humaines, y aurait-il lieu d'en discuter plus en profondeur lors des séances du CA? M. Richard Desrochers retient la suggestion et affirme que c'est aussi l'une des préoccupations du comité de gouvernance et d'éthique. La volonté d'apporter un peu plus d'information à ce sujet a d'ailleurs été discutée lors de la dernière rencontre du comité.
- Considérant la tendance de l'augmentation du nombre d'admissions en CHSLD (tableau 5), se pourrait-il que ça cause aussi une augmentation de l'hébergement en mode transitoire (hors RLS d'origine) des personnes en perte d'autonomie? M<sup>me</sup> Lavigueur avance que la situation est conjoncturelle et que si le nombre d'admissions est égal au nombre de départs, l'adéquation se fera naturellement, mais il est impossible de le prédire. En complément d'information, M<sup>me</sup> Lucie Letendre, directrice générale adjointe aux programmes santé physique généraux et spécialisés et au programme de soutien à l'autonomie de la personne âgée, soutient qu'il y a eu des goulots dans les centres hospitaliers au cours des dernières semaines et que ces personnes ont ainsi été hébergées dans des milieux transitoires, ce qui est préférable à demeurer à l'unité de courte durée gériatrique (UCDG) ou même à l'urgence.

- Le délai pour que la personne soit admise à l'endroit de son choix est-il bien de 16 jours? Non, c'est plutôt le délai entre le moment où la personne est hébergée dans un milieu transitoire qui ne lui convient pas et le moment où elle est transférée à l'endroit de son choix, la durée moyenne de séjour entre ces deux endroits est alors de 16 jours.
- M. Beaumont tient à souligner la décroissance des personnes hébergées sous contentions physiques en CHSLD (tableau 2) et il félicite les efforts de M<sup>me</sup> Josée Simoneau et de son équipe de la Direction des soins infirmiers ainsi que l'équipe de la Direction du programme de soutien à l'autonomie de la personne âgée (SAPA) qui ont travaillé à mettre en pratique la *Politique d'application exceptionnelle d'une mesure de contrôle : contention, isolement et substance chimique* adoptée par le conseil d'administration en juin dernier.

## AFFAIRES DIVERSES

### CA-16-19. BON COUP – CENTRE DE TRAITEMENT ET DE RÉADAPTATION INTENSIVE À DRUMMONDVILLE

M<sup>me</sup> Christine Laliberté, directrice du programme santé mentale adulte et dépendance, présente la vision derrière ce projet novateur qui est le rétablissement et la réinsertion sociale des personnes présentant un trouble grave de santé mentale afin de bénéficier de services mieux adaptés à leur condition et près de leur famille et de leur milieu de vie.

Ainsi, la ressource intermédiaire St-Charles à Drummondville et le CIUSSS MCQ ont inauguré une première ressource de traitement et de réadaptation intensive. Depuis janvier dernier, elle accueille 8 usagers qui souffrent d'un trouble grave qui nécessite plus qu'une hospitalisation de courte durée. Une équipe interdisciplinaire composée d'infirmières, d'éducateurs, de préposés aux bénéficiaires, de psychoéducateurs, d'ergothérapeutes, de travailleurs sociaux et d'un psychiatre y offre des services et du soutien aux usagers 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Suite à la présentation de M<sup>me</sup> Laliberté, les administrateurs sont invités à faire part de leurs questions, leurs remarques ou leurs préoccupations :

- Les 8 usagers y seront pour combien de temps? Selon leur plan de traitement, ils y seront hébergés pour une période de 3 à 9 mois, maximum. Par la suite, en collaboration avec nos partenaires des organismes communautaires, une transition vers un milieu autonome s'effectuera.
- D'où viennent ces usagers? Ils se trouvaient à l'unité de traitement de réadaptation située à Shawinigan où se trouvait notre mission régionale, mais l'accessibilité était limitée à cause d'un manque de proximité. Avec ce nouveau projet, les gens pourront donc bénéficier d'un traitement près de leur communauté.
- Une administratrice suggère d'inscrire ce projet au concours Innovation clinique qui vise à mettre en valeur les contributions cliniques novatrices des infirmières et infirmiers à la santé de la population et à la qualité des soins offerts ainsi qu'à l'avancement de la profession infirmière. M<sup>me</sup> Laliberté prend la suggestion en note.
- Est-ce que le service est offert pour les personnes de tous âges? Pour tout adulte, donc à compter de l'âge de 18 ans.
- En fonction de la complémentarité CIUSSS MCQ et organismes communautaires, y avait-il des ententes spécifiques existantes préalablement ou de nouvelles ententes ont dû être signées? Des ententes spécifiques étaient déjà existantes et seront alors reconduites.

**CA-16-20. NOMINATION D'UN CADRE SUPÉRIEUR**

Sur proposition de M. Érik Samson, appuyée par M<sup>me</sup> Marie-Josée Martel, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Suite à la démission de M<sup>me</sup> Marlène Galdin, le directeur des services multidisciplinaires, M. Gilles Hudon, a été nommé à l'automne 2016 pour assurer l'intérim dans l'attente du processus d'affichage et de sélection des ressources humaines. Conséquemment, un appel de candidatures a été lancé pour le poste de directeur administratif de l'enseignement universitaire, de la recherche et de l'innovation et la candidature de M. Roger Guimond a été retenue au terme du processus de sélection.

Suite à la présentation de M. Martin Beaumont, président-directeur général, les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Quel poste M. Guimond détenait-il préalablement? Il occupait, jusqu'à récemment, le poste de coordonnateur du Service québécois d'expertise en troubles graves du comportement (SQETGC) qui est rattaché au CIUSSS MCQ.
- Le renouvellement du statut d'institut universitaire du CIUSSS MCQ l'année prochaine fait-il partie de son mandat? Oui, du sien et de celui de l'équipe qui le supportera.

**Résolution CA-2017-09****Nomination du directeur administratif de l'enseignement universitaire, de la recherche et de l'innovation**

CONSIDÉRANT l'article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT qu'au terme d'un processus d'affichage et de sélection, le comité de sélection, composé de la vice-doyenne associée du Campus de l'Université de Montréal en Mauricie, du directeur du Bureau de liaison entreprise-université de l'Université du Québec à Trois-Rivières, du directeur du Bureau de coordination du réseau du RUIS de l'Université de Sherbrooke, du codirecteur de l'enseignement universitaire et de la recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »], du président-directeur général du CIUSSS MCQ, ainsi que du directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques du CIUSSS MCQ, a recommandé la candidature de M. Roger Guimond;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par M. Roger Guimond;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général à l'effet de nommer M. Roger Guimond au poste de directeur administratif de l'enseignement universitaire, de la recherche et de l'innovation;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M. Roger Guimond à titre de directeur administratif de l'enseignement universitaire, de la recherche et de l'innovation. Cette nomination prendra effet le 27 mars 2017;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de M. Roger Guimond, en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CA-16-21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, sur proposition de M. Marc Descôteaux, appuyée par M. Michel Larrivé, la séance est levée à 21 h 03.

LE PRÉSIDENT,

LE SECRÉTAIRE,

*Original signé par*

\_\_\_\_\_  
M. Richard Desrochers

*Original signé par*

\_\_\_\_\_  
M. Martin Beaumont  
Président-directeur général